

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'association SYRHANO

7 mai 2010

Validé en assemblée générale le 27 mai 2011



Personnes présentes

- ALLARD Jean-Louis (CESI), représenté par Michel LE STUM,
- BILLOËT Jean-Louis (INSA Rouen), représenté par Philippe WENDER,
- BLAVETTE Didier (Groupe de Physique des Matériaux), représenté par Renaud PATTE.
- BLOCH Yves (CH Dieppe), représenté par Paul VANDERSTRAETEN,
- BOUKHALFA Abdelkrim (CORIA UMR 6614), représenté par Philippe WENDER,
- CAMPION Marie-Danielle (Rectorat de Rouen), représentée par Jean-Bernard LETIQUE,
- CHARASSIER Gérard (IDEFHI), représenté par Steeves LEROUX,
- COCHET Antoine (personne physique),
- CORDIER Jean-Christian (personne physique),
- ESQUIROL Jean-Claude (CROUS Haute-Normandie), représenté par Julien BOQUET.
- FENDRICH Fabienne (ENSAN), représentée par Baptiste DENEUVE,
- GALAP Camille (Université du Havre), représenté par Antoine COCHET,
- GOBE Jean-Michel (CHU Rouen),
- GORENFLOT Françoise (CH Bernay), représentée par Reynald ROUILLARD,
- HEBERT Denis (Cité des Métiers de Haute-Normandie), représenté par Nour-Eddine LARGUET,
- HEDIN François (INFOSAT ICPS),
- HELOU Christian (DGA Th), représenté par Olivier MENARD,
- JOUATEL Janick (SIH Eure-Seine) représenté par Patrice LARGE.
- JUMEL Sébastien (Ville de Dieppe), représenté par Thibault SAINTEMARIE,
- LANGLOIS-MEURINNE Arnaud (Rouen Business School), représenté par Jean DUFRANNE.
- LARGE Patrice (personne physique),
- LE STUM Michel (personne physique),
- LOGIOU Laurent (Institut Développement Social) représenté par Pierre LOURDEL,
- MALEPLATE Nadine (IFA), représentée par Olivier LEPAGNOL,
- MARIE Didier (CG 76), représenté par Stéphane GAYANT,
- OZKUL Cafer (Université de Rouen) représenté par Paul TAVERNIER,
- PARIS Philippe (Groupe Hospitalier du Havre), représenté par Michel PARAT,
- PRIGENT Hervé (personne physique),
- PUECHBERTY Daniel (CRIHAN), représenté par Hervé PRIGENT,
- TAVERNIER Paul (Université de Rouen DSI),
- TRINITE Michel (association CORIA), représenté par Hervé PRIGENT,
- VOISIN Christophe (CRT Informatique),
- VOISIN Christophe (personne physique),
- WENDER Philippe (personne physique),
- WISLER Philippe (INRP), représenté par Brice CHAREIL,
- WULFRANC Hubert (Ville St-Etienne-du-Rouvray), représenté par Michel LE STUM



Personnes invitées

- BIDAUD Alain (CRIHAN)
- LAINE Pierre (Centre Henri Becquerel),
- BOQUET Julien (CROUS Haute-Normandie),
- CHAREIL Brice (INRP),
- DELABY Julien (CRHN),
- EDOUARD Guillaume (CORIA UMR 6614),
- JEANNE Philippe (IUFM),
- LAMI Florence (CRIHAN),
- LARGUET Nour-Eddine (Cité des Métiers Haute-Normandie),
- LESAGE Jean-Baptiste (IUFM),
- LETIQUE Jean-Bernard (Rectorat de Rouen),
- MENARD Olivier (DGA Th),
- OULTADI Hassan (UMR 6014 CNRS),
- PASCOTTINI Didier (Ville de Gonfreville l'Orcher),
- PHILIPPE VOIVENEL Valérie (Rectorat de Rouen),
- PORTOIS Cédric (ESITPA),
- ROUILLARD Raynald (CH Bernay),
- ROUSSEL Claude (Ville de Rouen),
- VANDERSTRAETEN Paul (CH Dieppe),



Hervé PRIGENT, secrétaire de l'association SYRHANO, ouvre la séance à 14h15 et déroule l'ordre du jour. Tous les transparents présentés sont disponibles en ligne (www.crihan.fr, sous Réseaux > SYRHANO > Association).

Hervé PRIGENT rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2008,
- Présentation et approbation des nouveaux membres,
- Bilan des cotisations au 31 décembre 2009.
- · Montant des cotisations,
- · Actualités du réseau,
- Procédures d'exploitation de SYRHANO,
- SYRHANO et les réseaux d'initiative publique,
- · Grille tarifaire.
- · Questions diverses.

Aucune remarque n'étant formulée, cet ordre du jour est validé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2008

Hervé PRIGENT soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2008. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité (disponible sur http://www.crihan.fr/res/syrhano/asso/annee-2008/).

2 Présentation et admission de nouveaux membres

La DGA Th adhère à SYRHANO et se connectera sur le point de présence de Val-de-Reuil. Par ailleurs, les travaux de raccordement sur InterCampus du site rouennais de l'INRP (Institut National de la Recherche Pédagogique) doivent démarrer dans les prochaines semaines.

3 Bilan des cotisations 2009

L'association SYRHANO a reçu 960€ de cotisation en 2009. Au 31 décembre 2009 :

- le solde du compte courant est de 1376,86€,
- le solde du livret est de 2839,69€.

4 Montant des cotisations pour l'année 2010

Il est proposé que le montant de la cotisation 2010 soit maintenu à 15€. Afin de procéder au vote, Antoine COCHET, trésorier, lit aux membres de l'assemblée la liste des pouvoirs reçus.

À l'unanimité, l'assemblée vote le maintien à 15€ du montant de la cotisation SYRHANO.



5 Actualités du réseau SYRHANO

Hervé PRIGENT rappelle que les années 2007 et 2008 ont vu le renouvellement de l'ensemble des services du réseau régional SYRHANO :

- · renouvellement du matériel actif,
- renouvellement du service de collecte xDSL sur SYRHANO (marché porté par le Rectorat de Rouen),
- renouvellement des contrats de liaison entre les points de présence SYRHANO (à budget constant, il a pu être réalisé une extension de la couverture de SYRHANO, en particulier aux IUT du Havre et d'Evreux),
- renouvellement du contrat d'exploitation du réseau SYRHANO.

L'année 2009 a permis :

- le déploiement du nouveau service d'exploitation,
- la mise en ligne du service de stockage.

Il est prévu en 2010 :

- la migration du point de présence d'Évreux vers le nouvel hôpital,
- le déplacement du point de présence de Mont-Saint-Aignan suite aux travaux de réaménagement du campus universitaire,
- le passage de 100Mbit/s à 1Gbit/s des liaisons moyen débit (voir transparents pour les schémas),
- l'évolution de 1Gbit/s à 10Gbit/s du raccordement sur RENATER,
- la mise en place de services spécifiques entre SYRHANO et VIKMAN pour l'UNR RUNN.

Enfin, Hervé PRIGENT insiste sur le fait que SYRHANO se transforme progressivement en une grille de service. Il passe rapidement en revue les services qui évolueront en 2010 :

- CATA,
- Stockage,
- · visioconférence.

Hervé PRIGENT présente enfin l'infrastructure de liaison qui sera opérationnelle fin 2010.

Alain BIDAUD (CRIHAN) présente techniquement l'évolution de ces services. Les transparents présentés par Alain BIDAUD sont en ligne. Note : cette présentation est mentionnée ici dans le compte-rendu pour des raisons de lisibilité. Lors de l'assemblée générale, cette présentation a fait suite à celle du portail (voir paragraphe 6).

Évolution des services applicatifs SYRHANO

CATA

CATA est un service de courrier électronique et d'espace disque en exploitation depuis 2004. Il permet aux utilisateurs d'avoir une adresse électronique dans le domaine DNS de son établissement de rattachement, mais l'intégration de CATA aux SI des établissements est limitée et son architecture n'est que partiellement répartie.

L'évolution de CATA vers un service de grille doit permettre une reprise des boîtes aux lettres, une meilleure intégration aux SI des établissements (création des comptes, authentification des utilisateurs, validation des adresses destinataires), une gestion multi-



domaines avec une personnalisation possible du service par domaine. Le service sera enfin modulable dans la mesure ou un établissement pourra souscrire à tout ou partie des fonctionnalités proposées.

Le nouveau service CATA sera opérationnel en juin 2010.

Stockage

Le service opérationnel depuis septembre 2009 est destiné aux laboratoires de recherche. La grappe de stockage d'environ 200To est raccordée à très haut débit sur SYRHANO et permet une augmentation de la volumétrie sans perte de performances. Il est envisagé de fiabiliser le service (activation d'une grappe de « secours »), mais le mode de réplication « actif / passif » n'est pas optimal, tant du point de vue de l'utilisation de l'espace disponible que du mode d'accès et de la localisation des données.

Une architecture de grille est souhaitable. Une couche d'abstraction pourrait faciliter la virtualisation de l'infrastructure et offrir un point d'accès unique aux données. Elle servirait également aux traitements spécifiques des données (réplication, répartition selon critères, etc.). Un des intérêts de cette couche de virtualisation serait de permettre la fédération de moyens hétérogènes de stockage. Elle nécessite cependant un annuaire centralisé des utilisateurs.

Une étude sur différentes solutions de grilles de stockage sera faite courant 2010.

Guillaume ÉDOUARD (CORIA), demande quelle est la responsabilité du CRIHAN dans l'hébergement des données. Hervé PRIGENT répond que le CRIHAN, en tant que maître d'ouvrage, a une responsabilité dans tous les services déployés. Une étude précise quant à l'hébergement de données scientifique devra cependant être envisagée.

Paul VANDERSTRAETEN (CH Dieppe), demande si le CRIHAN envisage l'hébergement de données médicales. Hervé PRIGENT répond que non, mais que le niveau des services réseau de SYRHANO permet aux établissements de santé de proposer de tels services. Patrice LARGE précise que des discussions ont lieu sur le sujet avec le GCS Télésanté.

Visioconférence / téléprésence

Le service de visioconférence, en service sur SYRHANO depuis plusieurs années et qui arrive régulièrement à saturation, va évoluer fin 2010 tant au niveau de ses capacités (20 participants IP aujourd'hui, 40 envisagés) qu'au niveau de la qualité de service (haute définition).

IPv6 et DNSSEC

Alain BIDAUD termine sa présentation par un rappel sur la nécessité de prise en compte de l'émergence opérationnelle d'IPv6 et sur une sensibilisation à DNSSEC, protocole de sécurisation des flux du DNS. Une formation à DNSSEC sera proposée par le CRIHAN.

6 Procédures d'exploitation

Hervé PRIGENT rappelle que la contractualisation entre le CRIHAN et les hébergeurs des points de présence SYRHANO a pris du retard (seule l'Université du Havre a signé le contrat). Cette contractualisation est importante afin que chaque partie soit clairement informée de ses droits et devoirs. C'est aussi une condition nécessaire à une bonne exploitation de SYRHANO (typiquement pour avoir les procédures d'accès 24h/24 aux locaux des PoP hébergés).



Hervé PRIGENT passe la parole à Alain BIDAUD pour décrire le portail SYRHANO, point d'entrée privilégié pour ouvrir et suivre les tickets d'incidents ou de travaux.

Portail SYRHANO

Le portail SYRHANO (https://portail.crt.syrhano.net) permet un accès individuel aux :

- statistiques d'utilisation et de volumétrie des liaisons vers les sites utilisateurs,
- déclarations de travaux et d'incident,
- suivi des tickets,
- fiches techniques de raccordement des sites,
- weathermap SYRHANO.

Alain BIDAUD décrit en détails chaque fonction du portail et effectue une démonstration de son utilisation.

Il insiste sur le fait qu'il est de la responsabilité des établissements de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche technique de raccordement, qui a été informatisée en se basant sur l'exemplaire papier signé en possession du CRIHAN ou sur les informations issues des configurations des équipements techniques. L'exploitation de SYRHANO repose sur cette base de connaissance. Il est donc demandé à chaque établissement d'imprimer cette fiche et de la retourner au CRIHAN avant la fin juin 2010.

La modification des informations contenues dans la fiche est automatiquement soumise à validation par le CRIHAN et l'exploitant en est ensuite informé afin de prendre les éventuelles dispositions techniques requises. Un site qui souhaite voir passer son débit de raccordement sur SYRHANO de 10 à 100Mbit/s peut ainsi modifier sa fiche ; le CRIHAN est notifié pour validation, après quoi une demande de travaux est envoyée vers l'exploitant pour prise en compte technique. Christophe VOISIN (CRT Informatique, exploitant de SYRHANO), précise que toutes les interventions sur le portail sont journalisées.

Les comptes personnels pour accéder au portail seront envoyés aux responsables techniques déclarés. D'autres comptes peuvent être ouverts sur demande (faire une demande de travaux).

Alain BIDAUD termine sa présentation en rappelant que les utilisateurs de SYRHANO peuvent déployer chez eux un écran NDS qui leur permet de visualiser tout ou partie des services.

Questions / remarques

Brice CHAREIL de l'INRP demande des précisions sur la procédure en cas de dysfonctionnement d'une liaison de raccordement d'un site sur un point de présence. En l'occurrence, il s'agit du site de l'INRP Mont-Saint-Aignan dont la liaison est tombée en panne un soir et qui était toujours non fonctionnelle le lendemain matin. Brice CHAREIL considère qu'il n'est pas normal qu'un tel dysfonctionnement ne soit pas pris en compte par l'exploitant de SYRHANO et que l'INRP n'en soit pas avisé.

Hervé PRIGENT répond que le périmètre de responsabilité de l'exploitant de SYRHANO s'arrête aux interfaces de raccordement des sites utilisateurs. Ce périmètre couvre l'ensemble des contrats souscrits par le CRIHAN. Un établissement qui souhaite se connecter sur SYRHANO souscrit un contrat de service auprès du prestataire de son choix, ou bien construit sa propre infrastructure. En cas de problème sur cette liaison, il doit faire appel à son exploitant, qui notifiera l'exploitant de SYRHANO si besoin.



En l'occurrence, l'INRP a souscrit un contrat auprès de l'opérateur de la collecte xDSL. C'est auprès de cet exploitant qu'il aurait dû ouvrir un ticket d'incident.

Hervé PRIGENT fait remarquer à l'INRP que l'exploitant de SYRHANO prend en charge la signalisation 24h/24. Initialement, même si cela n'était pas dans son périmètre, l'exploitant ouvrait systématiquement un ticket en cas de problème sur une liaison périphérique (vers les utilisateurs). Mais devant la non-réponse de ces établissements (aucun personnel d'astreinte), il a été décidé par le CRIHAN de ne plus ouvrir de tels tickets en heures non ouvrées. De plus, la cause de ces problèmes est généralement un problème électrique ou une maintenance non signalée. Par ailleurs, les pare-feux et un changement non signalé de la configuration d'un équipement sur un site utilisateur sont aussi des problèmes potentiels.

Alain BIDAUD détaille la procédure d'ouverture de ticket et précise la frontière qui délimite les responsabilités des différents intervenants (voir transparents).

François HÉDIN et Christophe VOISIN font remarquer que, dans le cas des liaisons xDSL, c'est l'utilisateur qui signale des dysfonctionnements aux fournisseurs de service et qu'un diagnostic n'est effectué que si un technicien est sur place (et souvent, seulement après un redémarrage des équipements actifs). Christophe VOISIN précise que, dans le cas de la collecte xDSL, la signalisation se fait par défaut en heures ouvrées.

Hervé PRIGENT conclut qu'il est de la responsabilité de l'établissement qui se connecte sur SYRHANO de vérifier l'adéquation entre le niveau de service de sa liaison vers le point de présence, ses capacités internes (personnels, procédures, etc.) et le niveau global de service souhaité. Il n'est pas possible pour SYRHANO de se substituer au service fourni par l'opérateur de sa liaison, même si SYRHANO offre des services de supervision qui facilitent l'analyse des problèmes, y compris sur les liaisons périphériques. Par ailleurs, les sites qui le souhaitent peuvent redonder leur liaison de connexion sur SYRHANO (c'est typiquement ce que font beaucoup de lycées et collèges).

7 SYRHANO et les réseaux d'initiative publique (RIP)

Hervé PRIGENT rappelle que la communauté Enseignement – Recherche ne représente qu'une part très faible du chiffre d'affaire des opérateurs de télécommunications, contrairement à la situation qui prévalait au début de l'Internet. Il rappelle également qu'il est parfois difficile d'obtenir des services de transport adaptés à nos besoins ; l'idéal serait de disposer de fibres noires, ce qui n'est actuellement pas possible à l'échelle régionale.

Hervé PRIGENT passe la parole à Julien DELABY, de la Région Haute-Normandie, pour une vue d'ensemble du contexte des RIP. Les transparents présentés par Julien DELABY sont en ligne.

Julien DELABY rappelle que la Région a soutenu plusieurs projets régionaux (CASE, Département de l'Eure, Gonfreville l'Orcher, CREA, Pays le Havre Point de Caux Estuaire) qui ont vu le jour à cause d'un constat de carence.

L'arrivée du très haut débit (THD) devrait cependant modifier le panorama régional. En effet, l'annonce présidentielle d'une couverture de 70% des foyers en 2010 et 100% à l'horizon 2025, implique, du fait de son coût, la mise en place d'un nouveau cadre organisationnel.

Une instance de concertation régionale doit voir le jour en 2010 pour débattre de l'aménagement numérique du territoire. Elle sera coprésidée par l'État et la Région et aura comme objectif initial d'établir un schéma directeur.



La situation est cependant compliquée car les enjeux sont différents selon les acteurs. Les cinq grands opérateurs nationaux, par exemple, ont des objectifs différents du fait de la disparité de leurs moyens financiers et de leurs infrastructures existantes.

Pour SYRHANO - réseau non marchand - il s'agira, pour assurer sa pérennité, de promouvoir les usages et de mettre en avant les spécificités des communautés utilisatrices.

François HÉDIN (Infosat), Christophe Voisin (CRT Informatique), Julien DELABY (CRHN) et Hervé PRIGENT sont d'accord sur la nécessité de bien préciser le catalogue de services offert sur le RIP. Une offre de fibres noires est en particulier nécessaire.

8 Grille tarifaire

Hervé PRIGENT rappelle que la grille tarifaire favorise les raccordements à moyen et haut débit (par exemple 10 Mbit/s pour les établissements de petite ou de moyenne taille). Il est proposé de reconduire en 2010 les tarifs proposés depuis 2007. La grille est adoptée à l'unanimité.

La grille tarifaire votée est la suivante :

Débit	Abonnement mensuel
< 2 Mbit/s	50€
2Mbit/s	300€
10 Mbit/s	400€
100 Mbit/s	1500€
1 Gbit/s (forfaitaire)	4000€

9 Questions diverses

Michel LE STUM insiste sur le fait que les utilisateurs de SYRHANO doivent valoriser l'outil et construire de nouveaux services.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de question supplémentaire, la clôture de l'assemblée est prononcée par le Président à 17h.

Fait à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 11 mai 2010.

Le Président Michel LE STUM Le Secrétaire, Hervé PRIGENT